

Délestage : la Ville recense les personnes vulnérables

En ce mois de janvier 2023, les risques de coupures de courant, aussi appelés [délestages tournants](#), sont accrus. Si rien n'indique pour l'heure que ces coupures d'électricité pourraient toucher Chanteloup-les-Vignes, dans un souci de prévoyance la Ville et le CCAS recense les personnes dites "vulnérables" sur son territoire via un formulaire.



En effet, en cas de coupures de courant qui impacterait notamment l'électricité et les lignes téléphoniques, certains usagers demandent une attention particulière. C'est notamment le cas des personnes qui dépendent d'appareils respiratoires, de soins médicaux à domicile, ou celles contraintes dans leur mobilité.

Les habitants (ou aidants affiliés) peuvent se faire connaître en remplissant le formulaire disponible en téléchargement dans la section document ci-dessous.

Infos pratiques

En remplissant ce formulaire vous manifestez votre accord pour le traitement des données que vous avez saisies par la Ville de Chanteloup-les-Vignes. Vous consentez à ce que ces données soient conservées jusqu'à un an après votre participation. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous à : dpd@cigversailles.fr.

Contact

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

6 place du Trident

78570 Chanteloup-les-Vignes

01 39 74 20 16

Documents

[formulaire_personnevulnerable.pdf](#)